

*Mémoire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.*

A son excellence SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronet, Gouverneur-général du Canada etc., en conseil.

Le mémoire des soussignés, dûment nommés par résolutions des bureaux de directeurs de Londres et du Canada de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada,

Expose humblement :

Que la position actuelle de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada et le poids de ses difficultés financières font qu'il est absolument nécessaire qu'ils approchent votre excellence dans le but de lui soumettre un état de sa position de son incapacité à rendre l'acte de secours de l'année dernière pratiquement avantageux, et de la nécessité qui s'est ainsi élevée de faire telles modifications au dit acte et aux droits de la province contre la compagnie, qui seules pourront lui permettre de rencontrer ses engagements et de terminer les prolongemens du chemin à l'est et à l'ouest et le pont Victoria, et développer convenablement le trafic et les ressources de la province,—ce que le chemin de fer avait pour but d'effectuer.

Les soussignés ne croient pas nécessaire d'exposer de nouveau à votre excellence aucune des circonstances sous lesquelles le grand tronc de chemin de fer a été commencé, ni plus que les causes qui ont principalement contribué à produire la désastreuse crise actuelle. La plus importante de ces causes était entièrement en dehors du contrôle du gouvernement du Canada ou de la compagnie, et tels que l'on ne peut nier que la guerre et le taux élevé de l'argent qui en fut la conséquence ont dérangé tous les arrangements financiers faits au commencement de l'entreprise, la compagnie a fait tout en son pouvoir pour surmonter ces difficultés, mais malheureusement sans y réussir.

La position de la province vis-à-vis la compagnie n, jusqu'à cette époque, ou plutôt jusqu'à l'année dernière, étoit celle de retirer tous les avantages de l'entreprise sans contribuer à ses frais.

Tant que la compagnie a possédé quelques moyens accessibles, elle a scrupuleusement rencontré l'intérêt des bons provinciaux ; et l'on peut justement insister auprès de votre excellence sur le fait que jusqu'ici tout le poids de cette entreprise, grosse des plus grands avantages possibles pour la province, a été supporté par les actionnaires et porteurs de bons anglais.

Ce sont le Canada et les Canadiens seulement qui ont profité de l'énorme accroissement de la valeur des terres dans le voisinage de la ligne, et de la dépense de plusieurs millions de capital anglais ; — les entreprises et la main-d'œuvre privées ont été encouragées d'une manière extraordinaire, et la puissance productrice du pays a été considérablement accrue ; plusieurs des principales villes du Canada ont aussi éprouvé à un degré surprenant le grand avantage du réveil d'un commerce encore seulement dans son enfance.

Tout en faisant la part des progrès qu'aurait fait le Canada, et des profits que les Canadiens auraient réalisés indépendamment du grand tronc de chemin de fer, les soussignés croient qu'ils sont justifiables en disant qu'il a grandement contribué à l'accroissement de la richesse et de la prospérité commerciale du pays, et en toute probabilité dans une bien plus grande proportion que la valeur de tout le montant de l'aide provinciale accordée à l'entreprise.

L'effet de la construction du chemin de fer sur la province, eu égard à l'aide provinciale, peut être justement comparé à celui des canaux canadiens qui, quoique